

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 10/12/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir: BRUGERE Thierry à FEZZANI Soufia, COSTES-ROBLES Christelle à CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor, GEROMEL Bastien à CARNEIRO Jean-Marc, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, GRIMAL Alexandre à MILHORAT Claude, TOUILÉ EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-128 – CONVENTION DE SERVITUDE OUVRAGES DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ AVEC S.A ENEDIS DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL. PARCELLE CADASTRÉE
SECTION AY 92 CHEMIN DE BELDOU**

M. MILHORAT, rapporteur, indique qu'ENEDIS SA, sollicite la signature d'une convention de servitude dans le domaine privé de la commune afin de permettre :

- Le passage d'une canalisation souterraine et de ses accessoires dans une bande de 1 m de large sur une longueur totale d'environ 89 mètres
- L'implantation, si nécessaire, de bornes de repérage

Ces installations sont prévues sur la parcelle cadastrée section AY 92, située chemin de Beldou et appartenant au domaine privé de la commune.

La convention de servitudes, annexée à la présente délibération, définit les modalités d'occupation et d'entretien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de servitude de passage à intervenir entre la commune de SAINT-JORY et ENEDIS S.A. relative à l'installation et l'exploitation des ouvrages électriques sur la parcelle AY 92, chemin de Beldou et appartenant à la commune ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS